

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 1-2019 concernant un crédit d'études de CHF 35'700.- pour la participation de la commune de Prilly au financement de l'entité SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) à hauteur de CHF 15'800.- et du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) à hauteur de CHF 19'900.-

**Au conseil communal
de et à
1008 Prilly**

Prilly, le 15 février 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis no 1-2019 s'est réunie à Castelmont, salle no 2 le mardi 5 février 2019 de 19 h 00 à 20 h 00 dans la composition suivante :

Messieurs : Alexis Buchana, PS
Blaise Drayer, les verts
Charles Henri Exquis, PLR
Jean Michel Piguet, PS (confirmé dans la fonction de président)
Fabian Sporri, PLR
Vincent Zodogome, PS
Madame : Marianne Seppey, PDC (rapporteuse)

La Municipalité est représentée par Monsieur le syndic Alain Gillièron.

Monsieur Piguet confirmé dans le rôle de président salue les commissaires et Monsieur Gillièron, et lui passe la parole.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Chaque année depuis 2004, notre conseil communal est appelé à se prononcer sur un préavis concernant un crédit d'études semblable à celui de cette année concernant le SDOL et le SDNL. Nous constatons que les montants demandés depuis 2 ans sont un peu moins élevés que durant les 10 premières années, par le fait que les phases d'études commencent à toucher à leur fin. N'oublions pas que même si les montants demandés sont moins importants que ces années passées pour ce préavis, le conseil communal de Prilly a accepté le 14 mai 2018 le préavis no 3-2018 sur le développement

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 1-2019 concernant un crédit d'études de CHF 35'700.- pour la participation de la commune de Prilly au financement de l'entité SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) à hauteur de CHF 15'800.- et du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) à hauteur de CHF 19'900.-

de Malley «La Fabrique de Malley» qui engage sur cinq ans les communes de Renens et de Prilly.

En observant les tableaux des pages 1 et 2 du préavis, nous voyons que pour la première fois le montant concernant le Schéma Directeur du Nord lausannois est plus élevé (CHF 19'900.-) que celui de l'entité SDOL (CHF 15'800.-) C'est le projet 4a Parc d'agglomération de la Blécherette (P.A.R.C. pour CHF 15'100.-) qui représente la grosse part de ces études. Ce projet vise à préserver et à valoriser l'espace agricole et paysager libre par la création d'un parc agricole, récréatif et culturel. C'est une étude qui inscrit une volonté de rapprocher le monde rural et le monde urbain. En préservant cette région pour garder une zone de cohabitation entre la nature, le paysage et l'agriculture cela permet aussi la pérennité de l'agriculture de proximité en permettant par exemple la vente directe de produits locaux «a la ferme».

Questions des commissaires :

1) Pour le SDOL les montants se calculent en %, pour le SDNL sur quels critères se calculent les montants concernant notre commune ?

Rép. Monsieur Alain Gillièron nous précise encore que Prilly est la seule commune de la région qui fait partie des deux schémas directeurs (SDOL et SDNL). C'est la route de Neuchâtel qui sépare les 2 entités et les calculs se font sur une répartition de 9'000 habitants pour le SDOL et 3'000 habitants pour le SDNL.

2) Comme le montant de ce préavis est inférieur à CHF 50'000.- est-ce que la municipalité est obligée de passer par un préavis ou est-ce que ce montant de CHF 35'700.- pourrait être inclus dans le budget 2019 ?

Rép. Ce préavis revient chaque année et pour une mesure de suivi et de continuité, la municipalité estime qu'il est important de passer par un préavis présenté au Conseil communal.

Comme les membres de la commission n'ont plus de questions, M. le Président remercie Monsieur le syndic Alain Gillièron qui quitte la salle.

3. Délibérations

Ce préavis s'inscrit dans la continuité d'un engagement pris par les 8 communes de l'Ouest lausannois depuis une douzaine d'années, et il serait mal compris de refuser aujourd'hui de poursuivre cet engagement qui a permis de nombreuses études utiles au développement de notre région. Nous sommes maintenant plutôt dans la phase de réalisation de certains de ces projets.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est par 7 voix pour, qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 1-2019 concernant un crédit d'études de CHF 35'700.- pour la participation de la commune de Prilly au financement de l'entité SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) à hauteur de CHF 15'800.- et du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) à hauteur de CHF 19'900.-

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- Vu le préavis municipal no 1-2019
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que le dit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la municipalité un crédit d'investissement de CHF 35'700.- aux études d'urbanisme suivantes :
 - a) Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) CHF 15'800.-
Participation aux chantiers d'études
 - b) Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) CHF 19'900.-
Participation aux chantiers d'études
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 1 an à raison de CHF 35'700.- par le compte 420.3312 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 420.3905 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Au nom de la commission :

Jean Michel Piguet
président

Marianne Seppey
rapporteuse